

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE

Délibération n° 2024-16

En exercice 17

Présents 16

Votants 16

Date de la Convocation

25 mars 2024

Date de l'affichage

25 mars 2024

Objet de la délibération

Budget primitif 2024

Séance du 8 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre,

et le huit avril,

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Jacques BONNIER, Marion ATRON, Sébastien BLANCHON, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, François-Damien GROS, Nelly GUICHARD, Christopher HAUBRUGE, Valérie PAROLA, Anthony LAINE, Claudine MARCHAND, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absent : Thomas GAND

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la proposition de budget primitif communal 2024 présentée par la Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

- ✓ **APPROUVE** le budget primitif communal 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

BUDGET	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	1 076 612.00 €	1 076 612.00 €
INVESTISSEMENT	894 903.00 €	894 903.00 €
GLOBAL	1 971 515.00 €	1 971 515.00 €

- ✓ **AUTORISE** Madame la Maire à opérer des virements de crédit de chapitre à chapitre en investissement et fonctionnement dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Fait et délibéré
A VAL-SONNETTE, le 08/04/2024
POUR EXTRAIT CONFORME
La Maire, MONNET Brigitte

